

L'appropriation du pouvoir : ensemble, on y gagne !

L'AGIDD-SMQ propose que la réalisation des droits humains et l'appropriation du pouvoir deviennent les balises incontournables de la pratique en santé mentale.

L'appropriation du pouvoir se base sur le respect de l'exercice des droits fondamentaux contenus dans la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec et dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ces droits assurent l'obligation d'une participation active de la personne dans toutes les décisions qui ont un impact sur sa vie.

L'appropriation du pouvoir est un processus et non une pratique. Il n'y a pas de résultat à atteindre. La personne change et prend du pouvoir sur sa vie. L'acquisition de son pouvoir individuel peut l'entraîner dans un mouvement collectif. Elle participe à la transformation sociale de la société.

Pour la pratiquer, c'est simple :

- Travailler sur la globalité de la personne dans son environnement.
- Établir un lien de confiance et croire la personne.
- Connaître et respecter les droits et libertés de la personne.
- Donner à la personne toute l'information nécessaire afin qu'elle puisse choisir de façon libre et éclairée.
- Utiliser des outils et un langage accessible.
- Proposer des alternatives.



Pour une pratique en santé mentale basée sur l'exercice des droits et l'appropriation du pouvoir : De l'advocacy au rétablissement, la dérive des mots

est disponible au

www.agidd.org

Vous pouvez également contacter l'AGIDD-SMQ :

4837, rue Boyer, Bureau 210
Montréal (Québec)
H2J 3E6

Téléphone : 514 523-3443 • 1 866 523-3443

Télécopieur : 514 523-0797

Courriel : info@agidd.org

Site web : www.agidd.org

Facebook : www.facebook.com/agidd.smq

2015

L'AGIDD-SMQ, une expertise unique

L'AGIDD-SMQ a pour mission de lutter pour la reconnaissance et l'exercice des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Ces droits, fondés sur des principes de justice sociale, de liberté et d'égalité, sont ceux de tout citoyen.

L'AGIDD-SMQ porte un regard critique sur les pratiques en santé mentale et s'implique pour le renouvellement de ces dernières.

La préoccupation de l'AGIDD-SMQ a toujours été de défaire les préjugés et les mythes que subissent les personnes vivant un problème de santé mentale, et ce, à partir de leur point de vue. Fondée en 1990, l'AGIDD-SMQ est administrée majoritairement par des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

AIDE-MÉMOIRE

Pour une pratique en santé mentale basée sur l'exercice des droits et l'appropriation du pouvoir

De l'advocacy au rétablissement,

la dérive des mots



AGIDD-SMQ
ASSOCIATION DES GROUPE D'INTERVENTION
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE
DU QUÉBEC

La dérive des mots

On ne sait toujours pas d'où proviennent les problèmes de santé mentale. De nombreuses hypothèses sont considérées comme des réalités, mais l'état actuel de la recherche n'en officialise aucune. Ainsi, les hypothèses basées sur l'hérédité, la génétique, le déséquilibre chimique du cerveau et l'environnement ne sont pas prouvées.

Pourtant, l'approche biomédicale a remplacé l'approche globale de la personne, faisant fi du contexte politique, économique, social et culturel et de la primauté du droit. Le concept de maladie perdue avec son corolaire, tant à la mode ces jours-ci, le rétablissement. L'empowerment, l'appropriation du pouvoir, l'exercice des droits de la personne et l'action collective sont actuellement éclipsés par le dogme du rétablissement.

Le concept de rétablissement, synonyme au départ d'un mouvement de libération et de participation citoyenne créé par les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, est soudain devenu le modèle de pratique psychiatrique et des acteurs politiques, mais des modifications majeures ont été apportées au concept original : l'approche individuelle est consacrée, la reconnaissance de sa « *maladie mentale* » est devenue une condition sine qua non, les psychotropes sont privilégiés, l'exercice des droits est occulté. Le rétablissement n'est plus une démarche qui appartient à la personne, mais plutôt un plan de traitement avec des étapes à réussir pour pouvoir se rétablir.

Respect de l'exercice des droits et libertés de la personne



Voici quelques brèves définitions des principaux concepts en santé mentale **tels que portés, à l'origine, par des mouvements de défense des droits des personnes**. Ces concepts suivent le cheminement politique, civique, économique, social et culturel de l'État, en lien avec le respect de l'exercice des droits et libertés de la personne.

L'ADVOCACY est un mouvement et une démarche qui a lutté contre les violations de droits, contre la détention involontaire dans les institutions psychiatriques. Il propose aux personnes de participer et de s'impliquer dans les décisions qui les concernent et qui concernent la société.

L'EMPOWERMENT est un modèle de changement librement choisi par la personne, basé sur le respect, le renforcement mutuel et la conscientisation. C'est un processus de participation active par lequel les personnes, les organismes ou les communautés exercent un plus grand contrôle sur les événements qui les concernent.

L'APPROPRIATION DU POUVOIR est un processus qui englobe les aspects individuels et collectifs. Par sa connaissance des droits, par de l'aide et de l'accompagnement et par l'accès à l'information, la personne peut faire des choix parmi plusieurs possibilités, de façon libre, acquérir des habilités, renforcer son estime de soi, développer une vision critique et provoquer des changements dans sa propre vie et dans son environnement.

LE RECOVERY est une méthode profondément personnelle et unique de changement de ses propres attitudes, valeurs, sentiments, buts, compétences et rôles, au-delà des effets du problème de santé mentale.

LE RÉTABLISSEMENT est un processus qui permet de développer ou de restaurer une identité positive et riche de sens malgré la condition qui afflige la personne, puis de reconstruire sa vie en dépit ou dans les limites imposées par son état.

ADVOCACY, EMPOWERMENT, APPROPRIATION DU POUVOIR, RECOVERY, RÉTABLISSEMENT.

Il est particulier de voir comment le système psychiatrique a récupéré ces concepts, les a faits siens et les a travestis, quand le contexte politique et social l'exigeait, ou quand ils pouvaient être utiles pour la pratique.